



DECISION MUNICIPALE N° 04/DM/CNDAL/SG/2025 DU 14 AVRIL 2025

PORANT ATTRIBUTION DE CERTAINS PROJETS DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDAL

LE MAIRE (Autorité Contractante)

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère
- Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 24 septembre 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics;
- Vu le décret n° 82/455 du 20 septembre 1982 portant création de la commune Rurale de Ngaoundal ;
- Vu l'Arrêté N°000016/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection de Monsieur MOHAMADOU SANI, Maire de la Commune de Ngaoundal et de ses Adjoints ;
- Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;
- Vu La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025;
- Vu la Décision N° 00000433/CAB/MINMAP/ du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commission Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la Décision Municipale N° 02/DM/SG/CNDAL/2024 du 15 février 2024 portant constatation de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune de Ngaoundal ;
- Vu le DAO N° 07/AONO/MO/CIPM/CNDAL/2025 DU 04/02/2025 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL
- Vu le DAO N°08/AONO/MO/CIPM/CNDAL/2025 DU 04/02/2025 POUR LES TRAVAUX DE BRANCHEMENT DE CERTAINES ECOLES PUBLIQUE DE NGAOUNDAL AU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
- Vu la proposition d'attribution N° 03/PA /MO/CIPM/CNDAL/2025

Considérant les nécessites de service.

D e c i d e :

Article 1er : Les projets, objet des dossiers d'appel d'offre et les demandes de cotation ci-dessus sont, pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribués aux soumissionnaires ci-après :

N°	REFERENCE ET OBJET DU PROJET	ATTRIBUTAIRe	MONTANT TTC	DELAI
01	TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL	ETS OK SERVICES COMPANY	14 530 000 FCFA	90 Jours
	- LOT 1: DEUX BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE DANFILI 1			
	- LOT 2: UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE NGAOUNDAL	ETS IDA BARNABAS	8 000 000 FCFA	90 Jours
02	TRAVAUX DE BRANCHEMENT DE CERTAINES ECOLES PUBLIQUE DE NGAOUNDAL AU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE	ETS ROMECAm	26 000 000 FCFA	120 Jours

Article 2 - La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ngaoundal, le 14 AVR 2025

LE MAIRE

(MAITRE D'OUVRAGE)

Ampliations :

- ARMP/AD
- MINMAP/DJ
- DDMINDEVEL/DJ
- AFFICHAGE
- INTERESSE
- DOSSIER



Mr. Mohamadou Sani
Chevalier du Mérite Camerounais



COMMUNIQUE N°04/C/CNDAL/SG/2025 du 14/04/2025

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRE SUIVANTS :

- DAO N° 07/AONO/MO/CIPM/CNDAL/2025 DU 04/02/2025 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL
 - LOT 1 : DEUX BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE DANFILI 1
 - LOT 2 : UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE NGAOUNDAL
- DAO N°08/AONO/MO/CIPM/CNDAL/2025 04/02/2025 POUR LES TRAVAUX DE BRANCHEMENT DE CERTAINES ECOLES PUBLIQUE DE NGAOUNDAL AU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL (Maitre d'Ouvrage)

Porte à la connaissance du public que, par décision N° 04/DM/CNDAL/SG/2025 DU 24 février 2025, les entreprises dont les noms suivent sont déclarées attributaires des lettre-commandes relatives aux appels d'offre nationale ouverte susmentionnés pour les montants et les délais suivants :

N°	REFERENCE ET OBJET DU PROJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC	DELAI
01	TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL	ETS OK SERVICES COMPANY	14 530 000 FCFA	90 Jours
	- LOT 1 : DEUX BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE DANFILI 1			
	- LOT 2: UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE NGAOUNDAL	ETS IDA BARNABAS	8 000 000 FCFA	90 Jours
02	TRAVAUX DE BRANCHEMENT DE CERTAINES ECOLES PUBLIQUE DE NGAOUNDAL AU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE	ETS ROMECAM	26 000 000 FCFA	120 Jours

Lesdites entreprises sont invitées à se présenter à la Mairie de Ngaoundal, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription aux projets des marchés et lettre-commande, passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée. /-

Ngaoundal, le 14 AVR 2025
LE MAIRE (MAITRE D'OUVRAGE)

Ampliations :

- ARMP/AD
- MINMAP/DJ
- DDMINDEVEL/DJ
- AFFICHAGE
- INTERESSE
- DOSSIER

